

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal sur convocation du sept avril, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence du Maire, John BILLARD.

Étaient présents : John BILLARD, Patricia ALAIZEAU, Sophie-Danielle BARETS, Christian BRIGAND, Marc BOUCEY, Philippe CARCEL, Marie-Claude GIOVANNINI, Sylvie NAUD, Jean-François BLONDEL.

Conseillers en exercice : 11 Conseillers présents : 09

Conseillers absents excusés : Jean-Michel MOLLOT (pouvoir à Patricia ALAIZEAU), Marinette PELLERAY.

A l'ordre du jour

A l'ordre du jour :

Approbation du PV du Conseil Municipal du 1^{er} février 2017,

1. Vote du Compte Administratif 2016 du Budget de l'eau,
2. Affectation des résultats du Budget de l'eau 2016,
3. Vote du Budget Primitif de l'eau 2017,
4. Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Principal,
5. Vote du Compte Administratif 2016 du Budget du CCAS,
6. Affectation des résultats du Budget Principal et du CCAS 2016,
7. Vote du Budget Primitif Principal 2017,
8. Vote des taxes locales 2017,
9. Délibération pour les demandes de subventions aux associations,
10. Délibération relative à la signature de la convention de fourniture d'eau en gros,
11. Délibération sur l'aménagement foncier de la commune du Favril,
12. Délibération relative aux durées d'amortissement sur le Budget de l'eau,
13. Délibération relative au recours d'un contrat CUI-CAE,
14. Appel à candidature au dispositif Arts en Scène,
15. Point sur le repas de l'amitié,
16. Questions diverses.

Ouverture de la séance : 20H00

Désignation du secrétaire de Séance : Sylvie NAUD

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2017.

Introduction

M le Maire rappelle l'importance de ce Conseil Municipal puisse qu'il portera essentiellement sur le vote des budgets 2017.

M le Maire informe que 5 classes de l'école de Pontgouin-Le Favril vont être prochainement équipées de VBI et 1 classe mobile de 32 tablettes numériques. Il se félicite de cette avancée pour les enfants de nos 2 communes.

Un pylône GSM de l'opérateur Free devrait être implanté courant 2017 sur la commune, le lieu de son installation reste à définir.

La cabine téléphonique située devant la mairie va être retirée courant avril.

DÉLIBÉRATION N° 1704-01

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DE L'EAU

M le Maire présente le compte administratif 2016 du budget du service de l'eau qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	3 134,23	158 230,78	161 365,01
Recettes	10 521,28	117 394,35	127 915,63
Résultat de l'exercice 2016	7.387,05	- 40 836,43	-33 449,38
Résultat de clôture 2015	12 463,90	69 368,49	81 832,39
Part affecté à l'investissement 2015	12 463,90	/	12 463,90
Résultat de clôture 2016	7 387,05	28 532,06	35 919,11

M le Maire se retire de la salle du Conseil et **Jean-François BLONDEL doyen de l'assemblée** soumet au vote le compte administratif du budget du service de l'eau de l'année 2016 tel présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, l'adopte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 1704-02

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 AU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 7 387,13 € et celui de la section d'investissement un excédent de 28 532,06 €.

Le budget 2016 présente des restes à réaliser (RAR) en recettes pour 31 122,22 € et en dépenses pour 13 147,31 €, ce qui représente un solde positif de 17 974,90 €.

M le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2016 du Budget du service de l'eau comme suit :

- Au compte 002 (RF) : résultat de fonctionnement reporté : 7 387,05 €
- Au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 0,00 €
- Au compte 001 (RI) : résultat d'investissement reporté : 28 532,06 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2016 du Budget du service de l'eau comme présenté ci-dessus.

Au vu des amortissements à réaliser à compter de janvier 2018 sur les travaux de renouvellement des réseaux d'eau et des subventions s'y afférents, M le Maire évoque la possibilité de baisser le prix de l'eau sur la part communale de 0,10 cts en 2019.

DÉLIBÉRATION N° 1704-03
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE DE L'EAU

M le Maire présente le Budget primitif 2017 du service de l'eau pour l'année 2017. Il rappelle que les travaux d'investissement de renforcement des réseaux d'eau potable concernant la tranche conditionnelle ainsi que le reste des frais d'étude sont à solder cette année, de même pour le solde des subventions restant à percevoir. Egalement des travaux de pose de réducteurs de pression seront réalisés chez les habitants du Favril Eglise

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Budget primitif 2017 du service de l'eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour le fonctionnement à 19.187,05 € et en investissement à 74 399,37 €.

DÉLIBÉRATION N° 1704-04
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

M le Maire présente le compte administratif 2016 du budget principal qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	143 383 ,22	34 790,10	178 173,32
Recettes	160 750,99	36 486,50	197 237,49
Résultat de l'exercice 2016	17 367,77	1 696,40	19 064,17
Résultat de clôture 2015	65 659,64	- 16 999,35	48 660,29
Part affecté à l'investissement 2015	22 923,95	/	22 923,95
Résultat de clôture 2016	60 103,46	- 15 302,95	44 800,51

M le Maire se retire de la salle du Conseil et **Jean-François BLONDEL doyen de l'assemblée** soumet au vote le compte administratif du budget principal de l'année 2016 tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, l'adopte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 1704-05
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET DU CCAS

M le Maire présente le compte administratif 2016 du budget du CCAS qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	7 136,21	0,00	7 136,21
Recettes	5 490,79	0,00	5 490,79
Résultat de l'exercice 2016	- 1 645,42	0,00	- 1 645,42
Résultat de clôture 2015	13 006,70	1 680,74	14 687,44
Part affecté à l'investissement 2015	0,00	/	0,00
Résultat de clôture 2016	11 361,28	1 680,74	13 042,02

M le Maire se retire de la salle du Conseil et **Jean-François BLONDEL doyen de l'assemblée** soumet au vote le compte administratif du budget du CCAS de l'année 2016 tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal, l'adopte à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 1704-06

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 AU BUDGET PRINCIPAL ET AU BUDGET DU CCAS

M le Maire rappelle que le CCAS a été dissous au 31/12/2016 et qu'il convient donc d'affecter les résultats du Budget du CCAS au Budget Principal.

Affectation du Budget Principal : Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 60 103,46 € et celui de la section d'investissement un déficit de 15 302,95 €. Le budget 2016 présente des restes à réaliser (RAR) en dépenses pour 2 458,42 €, ce qui représente un solde négatif de 17 761,37 €.

Affectation du Budget du CCAS : Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 11 361,28 € et celui de la section d'investissement un excédent de 1 680,74 €.

Affectation des Budgets Principal et CCAS confondus

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 71 464,67 € (60 103,46 € + 11 361,28 €) et celui de la section d'investissement un déficit de 13 622,21 € (- 15 302,95 € + 1 680,74 €).

Le budget 2016 présente des restes à réaliser (RAR) en dépenses pour 2 458,42 € ce qui représente un solde négatif de 16 080,63 € (-13 622,21 € (+) - 2 458,42 €) et donc un besoin de financement de 16 080,63 €.

M le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2016 du Budget Principal et du Budget du CCAS confondus comme suit :

- Au compte 002 (RF) : résultat de fonctionnement reporté : 55 384,04 €
- Au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 16 080,63 €
- Au compte 001 (DI) : résultat d'investissement reporté : 13 622,21 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2016 du Budget principal et du Budget du CCAS comme présentés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 1704-07

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2017

M le Maire présente le Budget primitif principal 2017. Il rappelle les investissements à engager cette année, notamment le remplacement des fenêtres et portes de la salle polyvalente, la mise en place d'une signalisation routière en divers lieux sur la commune ainsi que la réfection de la route du Tartre.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Budget primitif Principal 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour le fonctionnement à 213 877,00 € et en investissement à 63 441,00 €.

DÉLIBÉRATION N° 1704-08

VOTE DES TAXES LOCALES 2017

Etant donné la bonne tenue du budget 2016 et la gestion prudente des finances de la commune, M le Maire propose cette année encore de ne pas augmenter les taxes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux des 3 taxes locales tels que présentés ci-dessous :

	<u>Taux 2017</u>	<u>Rappel taux 2016</u>
Taxe d'habitation :	7,51%	7,51%
Taxe sur le foncier bâti :	16,91%	16,91%
Taxe sur le foncier non bâti :	35,89%	35,89%

Le produit attendu sera de 99 961 € pour l'année 2017.

DÉLIBÉRATION N° 1704-09

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M le Maire informe le Conseil de la sollicitation de subventions de différentes associations. Il rappelle que les subventions ne sont versées qu'à la seule condition d'exercice de l'association et d'une demande écrite accompagnée d'un compte rendu de l'assemblée générale de l'année en cours et du budget correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations ci-dessous :

- Association des Amis des Jumelages : 50,00 €
- Association Etoile Filante : 100,00 €
- Association des Parents d'Elèves : 100,00 €
- Comité des Fêtes du Favril : 100,00 €
- Fondation du Patrimoine : 50,00 €

DÉLIBÉRATION N° 1704-10

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU EN GROS

M le Maire présente la convention de fourniture d'eau en gros par le délégataire Gédia entre la commune de Pontgouin et la commune du Favril, il rappelle les secteurs concernés par ce dispositif, La Hallière et La Rousselière.

M le Maire demande à ce titre l'accord du Conseil Municipal pour la signature de la convention précitée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer la convention de fourniture d'eau en gros.

DÉLIBÉRATION N° 1704-11

AMENAGEMENT FONCIER DE LA COMMUNE DU FAVRIL

Dans le cadre des opérations d'aménagement foncier sur la commune du Favril, il convient de délibérer sur :

- les créations et modifications de voies communales,
- les créations de chemins ruraux,
- les modifications de limites communales.

La Commission Communale d'Aménagement Foncier de Landelles propose à la commune de Le Favril les modifications des chemins ruraux et voiries communales, ainsi que les modifications de limites territoriales.

M le Maire présente un plan de la voirie nouvelle mis à jour par la Commission Départementale en date du 5 décembre 2016 reprenant ces créations et modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces modifications

concernant les chemins ruraux et voiries communales, ainsi que les limites territoriales.

DÉLIBÉRATION N° 1704-12
DUREES D'AMORTISSEMENT SUR LE BUDGET DE L'EAU

M le Maire rappelle l'obligation d'amortir en M49 sur le budget de l'eau tant sur les travaux d'investissement que sur les subventions, à ce titre, il convient de délibérer sur la durée des amortissements.

M le Maire propose d'amortir les travaux sur le renouvellement de réseau d'eau et les subventions associées sur une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'amortissement des travaux de renouvellement de réseau d'eau et les subventions associées sur une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

DÉLIBÉRATION N° 1704-13
CREATION D'UN EMPLOI CUI-CAE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement des personnes (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La commune du Favril peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi CAE-CUI dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : principalement entretien des espaces verts sur la commune
- Durée du contrat : 12 mois à compter du 18 avril 2017 étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC soit 843 € brut , étant précisé que l'Etat prendra en charge 80 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale ; la somme restant à la charge de la commune sera donc minime et de l'autoriser à signer la convention avec Pôle emploi pour le compte de l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de créer un poste dans le cadre du dispositif «contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi » dans les conditions susvisées,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle emploi pour le compte de l'Etat et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement, et à signer le contrat de travail à intervenir
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2017.

Informations Diverses :

NOUVEL AGENT COMMUNAL : M le maire informe de la prise de poste de monsieur Kévin Bailly à compter du 18 avril 2017.

POINT SUR LE REPAS DE L'AMITIE : Marie-Claude Giovannini fait un point sur le repas de l'amitié du dimanche 21 mai, le traiteur "Le Villageois" est retenu pour le repas quant à l'animation, rien n'est encore défini. L'action sociale financera comme à son habitude le repas adulte à hauteur de 10 € et celui enfant à hauteur de 6€. Les bulletins de réservation seront distribués fin avril avec une réponse impérative pour le 9 mai.

APPEL A CANDIDATURE AU DISPOSITIF ARTS EN SCENE : M le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif Arts en Scène proposé par le Conseil Départemental dans le but d'amener des animations culturelles dans les communes rurales afin de créer du lien social avec la population par des rencontres et des échanges. Ce projet va être étudié par Sophie Barets.

URBANISME : M le Maire tient à faire paraître un numéro spécial du Favril Info visant à rappeler les règles d'urbanisme sur la commune.

Questions diverses :

- Marie-Claude Giovannini pose plusieurs questions relatives à la dissolution du CCAS et notamment les actes qui s'en suivent (transfert des terres à la commune), M le Maire explique que cela suit son cours, un acte administratif reprenant tous ces changements sera bientôt établi avec l'aide de Mme Bourbao, responsable de la trésorerie de Courville-sur-Eure, conformément à sa proposition.
- Philippe Carcel demande ce qu'il en est des vidanges des fosses septiques chez les particuliers, M le maire explique les difficultés rencontrées avec l'entreprise AVD et la Communauté de Communes, le contrat a été rompu, un nouvel appel d'offre a été lancé. Le nouveau prestataire sera connu avant la fin avril. Une information sera diffusée auprès des habitants inscrits à cette opération dès qu'il y aura du nouveau sur la situation.
- Jean-François Blondel évoque un problème de droit de passage sur le terrain derrière sa maison, en effet, il avait pour habitude de fermer les volets de l'extérieur en passant par le terrain de son voisin mais celui-ci a mis un portillon, ce qui lui empêche maintenant l'accès. M le Maire propose de se renseigner auprès de la DDT afin de voir ce qu'il est possible de faire.
- Sylvie Naud présente la course cycliste « La Favriquoise » du 18 juin prochain qui n'est plus organisée avec la commune du Favril, mais exclusivement par l'association Etoile Filante Courvilloise. Mme Naud évoque la proposition de M Augizeau d'apporter son aide en termes de sponsoring. M le Maire rencontrera M Augizeau pour en discuter. D'autre part, M le Maire remettra cette année une dizaine de maillots de cyclistes (dont certains dédicacés) aux vainqueurs des différentes épreuves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire
John BILLARD

Le Secrétaire
Sylvie NAUD

